

FORMATION

REF : CACES-14 / V11-2017



« PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES-PEMP »

R 386

TEST CACES®

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

La **Circulaire DRT 99/07 du 15/06/1999** indique que l'application des recommandations de la CNAMTS constitue un bon moyen de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et de savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité ».

OBJECTIFS :

- ◆ Obtenir un ou plusieurs CACES® permettant de conduire une ou plusieurs catégories de plateformes élévatrices mobiles de personnes appartenant à la R.386 en toute sécurité.

CATEGORIES DE PEMP :

- TYPE 1 :** PEMP où la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position transport.
- TYPE 2 :** PEMP où la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis.
- TYPE 3 :** PEMP où la translation avec la plate-forme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail.
- GROUPE A :** PEMP avec élévation verticale.
- GROUPE B :** PEMP avec élévation multidirectionnelle.

DEROULEMENT DU TEST :

- ◆ Les tests théoriques et pratiques sont effectués par une personne physiquement différente du formateur, conformément à la R.386.
- ◆ L'examen théorique (commun à toutes les catégories d'engins de nacelles) regroupe tous les candidats durant une heure.
- ◆ Pendant l'examen pratique, les candidats sont évalués individuellement.
- ◆ L'attestation provisoire est remise aux candidats reçus, en fin de journée de test.

Mise à disposition du testeur dès son arrivée :

(Sinon ajournement du test)

- ◆ Notice d'utilisation du constructeur en français .
- ◆ Certificat de conformité CE ou équivalent .
- ◆ Rapport de VGP à jour et levé de toutes réserves .
- ◆ Carnet de maintenance.

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

Les tests pratiques de la recommandation R386 de la CNAM-TS sont réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, une plateforme élévatrice mobile de personnes (conducteur et/ou surveillant).

PRE-REQUIS :

- ◆ Avoir suivi la formation à la conduite en sécurité d'une plateforme élévatrice mobile de personnes.
- ◆ Aptitude au travail en hauteur.
- ◆ Maîtrise de la langue française. Dans le cas contraire, la présence d'un traducteur est sollicitée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 tests maximum / session

DUREE DE LA SESSION : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Le testeur fait partie de la cartographie de testeurs CACES® de la société FOSEC.
- ◆ Les exercices pratiques sont réalisés avec des agrès standards mais peuvent être réalisés avec des charges spécifiques à l'entreprise.
- ◆ Une note minimum est requise pour la théorie et la pratique.
- ◆ En cas de réussite, une carte CACES® est remise.
- ◆ En cas d'ajournement en théorie et/ou en pratique, le candidat devra effectuer un complément de formation et repasser la partie du test non validé via le même organisme testeur CACES® certifié. Pour cela il dispose d'un délai de 6 mois.
- ◆ La CNAMTS recommande un recyclage tous les 5 ans.